



RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 01023
Numéro SIREN : 424 936 656
Nom ou dénomination : GROUPE SECOB RENNES

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2013 sous le numéro de dépôt 500

■ **AUDITEXPERT OUEST**

Gilles DONNARS

Commissaire aux apports
Centre d'Affaires Alphasis
Espace Performance
Bâtiment H2

35760 SAINT GREGOIRE

600
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES
DEPOT DU

1999 B 1023

Société GROUPE SECOB RENNES

Rapport du commissaire aux apports

sur la valeur des apports de titres de la

**Société ALAIN LAMBARD-CHRISTIAN LETELLIER EXPERTISE
COMPTABLE (AC2L)**

A la société GROUPE SECOB RENNES

Société GROUPE SECOB RENNES rue des Vaux Parés 35510 CESSON SEVIGNE

■ **AUDITEXPERT OUEST**
Gilles DONNARS

Commissaire aux apports
Centre d'Affaires Alphasis
Espace Performance
Bâtiment H2

35760 SAINT GREGOIRE

Société GROUPE SECOB RENNES

Siège social : rue des Vaux Parés 35510 CESSON SEVIGNE

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des apports de titres de la société ALAIN LAMBARD-CHRISTIAN LETELLIER EXPERTISE COMPTABLE (AC2L) à la Société GROUPE SECOB RENNES par Monsieur Christian LETELLIER.

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée en date du 28 novembre 2012, concernant l'apport en nature de titres de la société AC2L à la société GROUPE SECOB RENNES par Monsieur Christian LETELLIER, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.223-9 du Code de Commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le contrat d'apport en nature. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

■ **AUDITEXPERT OUEST**

Gilles DONNARS

Commissaire aux apports
Centre d'Affaires Alphas
Espace Performance
Bâtiment H2

35760 SAINT GREGOIRE

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1. Présentation de l'opération

1.1.1. Apporteur et sociétés concernées

L'apporteur

Monsieur Christian LETELLIER,

Né le 25 mai 1960 à LAON (02), marié avec Madame Lydie DELARUE, sous le régime de la séparation de biens,

A l'intention d'apporter la pleine propriété de 150 actions de la société AC2L.

Informations sur les sociétés concernées par les titres apportés:

La société ALAIN LAMBARD-CHRISTIAN LETELLIER EXPERTISE COMPTABLE (AC2L) :

La société AC2L Sas, au capital de 100.000 euros (1.000 actions de 100 euros de valeur nominale chacune), dont le siège est situé au 4 rue de Bretagne Parc d'activités Armor Océan à LARMOR PLAGE (56), est identifiée sous le numéro 480 620 400 au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT (56).

La société a pour objet principal l'exercice des professions d'Expert-Comptable et de Commissaire aux Comptes. La société a réalisé un chiffre d'affaires annuel HT de 1.552.904 euros au 31 décembre 2011 et un bénéfice net comptable de 40.973 euros. Le montant des capitaux propres s'élève à 841.304 euros.

Monsieur Christian LETELLIER apporte 150 actions lui appartenant sur les 1.000 actions composant le capital social de la société soit 15%.

Informations sur la société bénéficiaire des apports : la société GROUPE SECOB RENNES

La Société GROUPE SECOB RENNES SAS, société par actions simplifiée au capital de 379.543 euros (divisé en 379.543 actions de 1 euro chacune, est immatriculée sous le numéro 424 936 656 au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES. Le siège de la société est situé rue des Vaux Parés à CESSON SEVIGNE (35).

■ **AUDITEXPERT OUEST**
Gilles DONNARS

Commissaire aux apports
Centre d'Affaires Alphasis
Espace Performance
Bâtiment H2

35760 SAINT GREGOIRE

La société exerce également les professions d'Expert-Comptable et de Commissaire aux Comptes.

La société a réalisé un chiffre d'affaires annuel HT de 8.326.171 euros au 31 décembre 2011 et un bénéfice net de 1.438.449 euros. Le montant des capitaux propres s'élève à 7.762.672 euros.

Monsieur François PIFFARD est le Président de la société.

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le contrat d'apport.

1.1.2. Modalités juridiques de l'opération

La société bénéficiaire de l'apport aura la propriété des actions apportées à compter du jour de l'approbation du présent apport par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société bénéficiaire. Les titres sont apportés sous les garanties ordinaires et de droit. Le contrat d'apport précise qu'ils ne sont grevés d'aucune inscription quelconque et en particulier d'aucune inscription de nantissement, et d'aucune clause d'inaliénabilité.

1.2. Description, évaluation et rémunération des apports :

1.2.1 Description des apports :

Monsieur Christian LETELLIER apporte à la société GROUPE SECOB RENNES, 150 actions sur les 1.000 composant le capital social de la société AC2L.

1.2.2. Evaluation des apports

Les titres apportés sont valorisés unitairement à 1727,97 euros soit un apport total évalué à 259.196 euros (150 actions de 1727,97 euros),

1.2.3. Rémunération des apports

En rémunération des apports en nature de titres consentis à la société, d'un montant total de 259.196 euros, il est attribué à Monsieur Christian LETELLIER 5.540 actions de la société GROUPE SECOB RENNES d'une valeur nominale unitaire de 1 euro chacune. Ainsi, l'apport sera rémunéré de la façon suivante :

- Capital (augmentation) : 5.540 euros,
- Et prime d'apport : 253.656 euros.

■ AUDITEXPERT OUEST

Gilles DONNARS

Commissaire aux apports
Centre d'Affaires Alphasis
Espace Performance
Bâtiment H2

35760 SAINT GREGOIRE

Les valeurs unitaires des actions des sociétés concernées sont les suivantes :

- Société AC2L : 1.727,97 euros le titre,
- Société GROUPE SECOB RENNES : 46,79 euros le titre.

En rémunération de l'apport de 259.196 euros, il est donc créé 5.540 actions (259.196 euros / 46,79 euros). L'augmentation de capital social de la société GROUPE SECOB RENNES sera donc de 5.540 euros (5.540 actions de 1 euro de valeur nominale chacune) et la différence entre la valeur des apports (259.196 euros) et l'augmentation de capital (5.540 euros) constituera la prime d'apport de 253.656 euros.

2. Diligences effectuées et appréciation de la valeur des apports

2.1. Diligences effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission.

Nous avons notamment effectué les diligences suivantes :

- examen des statuts et du contrat d'apport,
- prise de connaissance générale de l'opération envisagée ainsi que du contexte économique et juridique,
- examen des comptes annuels au 31 décembre 2011, des rapports du commissaire aux comptes, et des éléments comptables communiqués au 30 septembre 2012,
- contact avec la direction et ses conseils,
- contrôle de la réalité et de la propriété des titres transférés,
- analyse de la valeur des apports en procédant à une revue critique de la valorisation, des critères et méthodes utilisés,
- et obtention d'une lettre d'affirmation de la direction portant notamment sur la période entre le 31 décembre 2011 et la date du présent rapport, afin de s'assurer qu'aucun événement n'est de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

2.2. Appréciation de la valeur des apports

L'apport est évalué sur la base d'une valeur de l'action de la Sas ALAIN LAMBARD-CHRISTIAN LETELLIER EXPERTISE COMPTABLE (AC2L) en pleine propriété de 1727,97 euros, soit une valorisation globale de la société de 1.727.970 euros (1.000 titres). L'apport total est donc évalué à 259.196 euros (150 titres soit 15%).

■ AUDITEXPERT OUEST

Gilles DONNARS

Commissaire aux apports
Centre d'Affaires Alphasis
Espace Performance
Bâtiment H2

35760 SAINT GREGOIRE

La valorisation est basée sur la formule de calcul suivante :
Total des capitaux propres de la société au 31 décembre 2011 (+) Chiffre d'affaires annuel HT (-) VNCA Valeur Nette Comptable des Actifs immobilisés corporels et incorporels de la société. La valeur retenue basée sur cette formule s'élève à 1.727.970, soit pour 15% un apport de 259.196 euros.

Nous avons examiné différentes méthodes et en particulier les coefficients de valorisation des éléments incorporels. Ceux-ci sont relatifs à l'exercice des professions d'Expert-Comptable et de Commissaire aux Comptes. Le coefficient retenu pour évaluer les éléments incorporels correspond à une année de chiffre d'affaires HT.

Nous nous sommes attachés à mettre en œuvre d'autres méthodes alternatives qui confirment que l'apport décrit ci-dessus n'est pas surévalué. Nos travaux d'analyse réalisés sur la base de ces différentes méthodes et notre revue critique, nous permettent de conclure en l'absence de survalorisation de l'apport dans le cadre de cette opération.

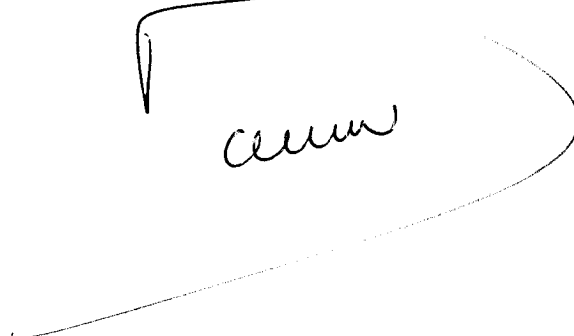
3. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 259.196 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport majorée de la prime d'apport.

Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance dans le cadre de cette opération.

A Saint Grégoire le 12 janvier 2013
Le Commissaire aux apports

Gilles DONNARS

A large, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilles Donnars', is written over a large, faint, curved line that spans across the bottom of the signature area.